



Ville d'Esch-sur-Alzette
Secrétariat

Date de l'annonce publique de la séance:
13.02.2008

Date de la convocation des conseillers :
13.02.2008

point de l'ordre du jour no:
13

**Délibération du Conseil Communal
de la Ville d'Esch-sur-Alzette**

Séance publique du 22 février 2008

Présents: Mutsch, bourgmestre, Braz, Spautz, échevins, Maroldt, Snel, Hannen, Jaerling, Hildgen, Codello, Zwally, Weidig, Becker, conseillers,

Clement, secrétaire communal.

Absents : Hinterscheid, Tonnar, échevins, Hoffmann, Roller, Huss, Knaff, Wohlfarth, conseillers

Le Conseil Communal;

Objet: Convention de collaboration entre la Ville d'Esch-sur-Alzette et le Ministère de la Famille et de l'Intégration concernant les services d'hébergement et d'accueil de jour pour personnes adultes – Année 2008

Vu la convention du 14 février 2008 entre la Ville d'Esch-sur-Alzette et le Ministère de la Famille et de l'Intégration relative aux services d'hébergement et d'accueil de jour pour personnes adultes au cours de l'année 2008 (Foyer de nuit à Esch) ;

Vu les conditions et prestations fixées dans la convention ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

**approuvé
à l'unanimité**

la convention précitée entre la Ville d'Esch-sur-Alzette et le Ministère de la Famille et de l'Intégration.

En séance

Date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 22/02/2008
Pour expédition conforme,
Le secrétaire communal,

Le bourgmestre,